

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **vendredi 16 décembre 2022** à compter de **13 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**
3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-12-1281.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-1281.2
**ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE
D'ARTHABASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31
DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires suivantes ;

REVENUS		DÉPENSES	
Taxes foncières générales	3 009 337,00 \$	Conseil et greffe (élections)	117 253,28 \$
		Gestion financière & administratif	383 889,25 \$
		Sous-total administration générale	501 142,53 \$
Aqueduc - Taxation	144 847,15 \$	Police - Sûreté du Québec	284 334,00 \$
Matières résiduelles - Taxation	334 535,00 \$	Sécurité incendie	377 351,00 \$
Sous-total compensations	479 382,15 \$	Sécurité civile et entente SPAA	13 583,55 \$
		Sous-total sécurité publique	675 268,55 \$
Redevance - matières résiduelles	106 383,00 \$		
Prise en charge du réseau local	105 201,00 \$	Voirie municipale	358 468,40 \$
Transfert Gouvernement du Québec	94 395,00 \$	Enlèvement de la neige	320 000,00 \$
		Éclairage publique	70 000,00 \$
Sous-total subventions & transferts	305 979,00 \$	Signalisation	6 000,00 \$
		Transport adapté	9 571,50 \$
Autres revenus (Licences et permis, dérogations mineures, droits sur les mutations immobilières, amendes et pénalités, contribution des promoteurs, etc.)	311 500,00 \$	Sous-total transport et voirie	764 039,90 \$
		Réseau d'eau potable	132 749,00 \$
TOTAL REVENUS	4 106 198,15 \$	Matières résiduelles et fosse septiques	612 709,00 \$
		Cours d'eau et environnement	21 560,00 \$
		Sous-total hygiène du milieu	767 018,00 \$
		Urbanisme et développement	244 701,47 \$
		Quote-part évaluation foncière	87 660,00 \$
		Loisirs et culture	1 085 662,44 \$
		Frais de financement	95 705,26 \$
		Activités d'investissement	85 000,00 \$
		Affectation du surplus	(200 000,00) \$
		TOTAL DÉPENSES & CONCILIATIONS	4 106 198,15 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de le conseiller Marc-Olivier
Appuyé par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget 2023 détaillé ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite page suivante

2022-12-1281.3
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT le programme triennal des immobilisations suivant:

	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES			
Machinerie de voirie		200 000,00 \$	
Achat d'une nouvelle voiture électrique	25 000,00 \$		
Projet Infrastructures municipales (PRABAM)	90 000,00 \$		
Prolongement aqueduc EST de la 116 (Étude de faisabilité)	100 000,00 \$		
Réfection de la rue Carolann	588 925,00 \$		
Réfection rues municipales	1 039 095,00 \$		
Projet de drainage secteur 3e, 4e, 5e avenue et du Centre	100 000,00 \$	25 000,00 \$	1 868 000,00 \$
DÉVELOPPEMENT ET URBANISME			
Refonte des règlements d'urbanisme	60 000,00 \$		
Jeux d'eau au Parc Léon-Couture	126 000,00 \$		
Aire de repos - rue Ovila	35 000,00 \$		
Mise en valeur du Parc de la Famille	50 000,00 \$		
TOTAL	2 214 020,00 \$	225 000,00 \$	1 868 000,00 \$
FINANCEMENT			
Activité d'investissement	85 000,00 \$		
Nouveau règlement d'emprunt - Projets TECQ	566 686,20 \$	200 000,00 \$	
Subvention provinciale - Jeux d'eau	100 000,00 \$		
Fonds municipal pour fins de parcs	87 000,00 \$		
Autres Fonds (PRABAM)	90 000,00 \$		
Autres fonds (FRR)	24 000,00 \$		
Autres fonds (TECQ)	1 261 333,80 \$	25 000,00 \$	1 868 000,00 \$
TOTAL	2 214 020,00 \$	225 000,00 \$	1 868 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'aucune question n'a été reçue concernant le budget ou le PTI.

2022-12-1281.4
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l’article 142 du Code Municipal.